



Modalités

A la Chambre d'agriculture Sur l'exploitation

PRESTATION

Expertise phytobac - Aire collective



Vous souhaitez

Disposer d'un système de traitement des effluents phytosanitaires PHYTOBAC® agréé, fonctionnel et sécurisé



Nous vous proposons

Préalable : vous devez avoir engagé une réflexion sur l'aménagement d'une aire de lavage de pulvérisateurs avec estimation des volumes d'effluents à traiter.

Pour la réalisation d'un PHYTOBAC® :

- conforme au cahier des charges de BAYER CropScience
- conforme à la notice du Ministère de l'écologie et du développement durable en vigueur
- opérationnel et adapté à vos exploitations

Personnalisé en fonction de vos besoins, qui comprend tout ou partie des modules suivants :

- validation des volumes d'effluents
- dimensionnement du PHYTOBAC®
- validation du système de traitement PHYTOBAC®
- suivi du fonctionnement du PHYTOBAC® sur la première année de mise en service



Les résultats

Un document écrit comprenant, en fonction des modules choisis :

- le diagnostic pour le dimensionnement du PHYTOBAC®,
- le document de validation du système de traitement
- l'attestation de conformité
- la notice technique du procédé PHYTOBAC® du Ministère de l'environnement
- le cahier des charges du procédé PHYTOBAC® de Bayer CropScience



Les + Proagri

Des conseils d'un expert formé dans la conception d'un PHYTOBAC®
Un conseil indépendant
Un système conforme aux exigences techniques